

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 9 février 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Gérard GAZAY - Eric LE DISSES.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 013-1559/17/BM

■ Renouvellement de l'adhésion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à l'association Entreprises et Territoires d'Avenir (ex-Fédération Nationale des Associations des Entrepreneurs des Zones Urbaines Sensibles - FNAE-ZUS) et paiement de la cotisation 2017

MET 17/2617/BM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Créée en 2003, la Fédération Nationale des Associations d'Entrepreneurs des Zones Urbaines Sensibles (FNAE-ZUS) est la structure nationale qui a pour objet de rassembler et de représenter les intérêts de tous les entrepreneurs et de toutes les associations de chefs d'entreprises oeuvrant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'association a changé de dénomination le 19 septembre 2012, et se nomme désormais Entreprises et Territoires d'Avenir

Dans ce cadre, elle a pour mission notamment de promouvoir, développer l'esprit d'initiative et de création, ainsi que de favoriser les actions pour l'emploi et la formation qualifiante des résidents de ces quartiers.

Elle joue également le rôle d'interface avec les pouvoirs publics et a acquis une reconnaissance nationale en matière de quartiers prioritaires et est, à ce titre, associée à de nombreuses instances nationales tels que le CGET (Commissariat Général à l'Egalité des Territoires) l'ANRU (l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine), le Conseil Economique et social et des partenaires institutionnels tels que la Caisse des Dépôts.

Depuis le mois de novembre 2008, la FNAE-ZUS anime également le «collectif national pour la défense des droits ZFU-TE» qu'elle a initié et qui regroupe des entrepreneurs, des élus locaux et nationaux, des salariés et des sympathisants des ZFU-TE.

Signé le 9 Février 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 20 Février 2017

Dans ce cadre, elle s'est, en 2011, très fortement mobilisée en rassemblant plus de 500 entreprises, une trentaine de collectivités territoriales et des parlementaires de toutes tendances pour obtenir la prorogation des ZFU-TE après le 31 décembre 2011. Puis en 2014 avec la rédaction d'un manifeste et en 2015, avec l'entrée en vigueur de nouvelles mesures au 1^{er} janvier 2015 (réforme de la géographie prioritaire, refonte du dispositif ZFU-TE, soutien aux commerces et activités de proximité), par une réflexion commune et concertée sur ces territoires associant entrepreneurs et collectivités qu'elle continue d'exercer.

Ses actions pour 2016 se sont caractérisées par des travaux auprès des Ministères concernés par les QPPV et les ZFU-TE, le maintien de diverses revendications relatives aux ZFU-TE et aux QPPV présentées dans un manifeste, ainsi qu'une veille juridique et politique à ces sujets.

Sur cette lancée, cette association souhaite, pour 2017, poursuivre les actions déjà engagées en 2016, mais également organiser des réunions d'informations ou de travail avec les collectivités, préparer de futurs amendements des textes de lois soutenus par les parlementaires, ainsi que la production de nouvelles notes et d'un manifeste à destination des membres du Gouvernement.

L'expérience acquise lors du lobbying mis en place pour la prorogation du dispositif démontre, en effet, la nécessité de professionnaliser et renforcer la défense des intérêts conjoints des entreprises et des collectivités territoriales au sein du dispositif ZFU-TE et de maximiser le rôle de réseau entre les différents acteurs du territoire. L'objectif est de développer l'économie dans les territoires d'avenir et réussir leur interpénétration avec la ville.

La Métropole a adhéré à cette association par délibération ECO 009-591/16/CM du 30 juin 2016. Il convient de renouveler cette adhésion.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'identité des objectifs du Conseil de Territoire et de l'association Entreprises et Territoires d'Avenir en faveur des Zones Franches urbaines – Territoires Entrepreneurs et plus largement des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville
- La nécessité de se mobiliser à une échelle nationale et d'envergure pour la défense de ses territoires afin de maintenir une dynamique économique et d'emploi

Délibère

Signé le 9 Février 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 20 Février 2017

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à l'association Entreprises et Territoires d'Avenir ainsi que le paiement de la cotisation 2017 d'un montant de 9 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2017 de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence – Sous Politique B320 – Nature 6281.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY